



## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

*Séance du 26 novembre 2018*

Présents : MM. M. Helson, Bourgmestre, Président  
MM. Lottin, Chintinne, Mathieu, Mmes Delhez et Morue-Pierart, Echevin(e)s  
MM. Lasseaux, Genard, Halloy et Hennin, Mme Diez-Burlet, M. Lechat, Mmes Scieur et Flament,  
MM. Pauly, M. Helson et Hubert, Mme Barthélemy-De Muynck, MM. Gysels, Massaux et Rasic  
Conseiller(e)s  
M. Paquet, Président du Conseil de l'Action Sociale  
M. Mathieu Bolle, Directeur Général

Objet : **Renouvellement règlement - Taxe de répartition sur l'exploitation de carrières – Compensation Régionale – Non application de la taxe pour l'exercice 2019 - Approbation**

Le Conseil, siégeant en séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L1133-1, L3321-1 à 12;

Vu les recommandations émises dans la circulaire relative à l'élaboration des budgets des communes de la région wallonne, parue le 05/07/2018 concernant l'année 2019;

Vu la délibération du conseil communal du 05 novembre 2013 approuvant les différents règlements-taxes et redevances en vigueur dans la commune pour les exercices 2014 à 2018 inclus;

Attendu qu'il convient de renouveler les différents règlements fiscaux pour l'exercice 2019 à venir;

Vu la situation financière de la commune;

Ainsi délibéré en séance publique,

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

Article 1er :

De renouveler le règlement-taxe de répartition sur l'exploitation de carrières – Compensation Régionale – Non application de la taxe pour l'exercice 2019.

Article 2 :

De publier le règlement par voie d'affichage, conformément à la législation applicable.

Article 3 :

De transmettre la présente délibération, ainsi que ses annexes à l'Autorité de Tutelle.

Par le Conseil Communal;

Le Directeur Général,

(s) Mathieu BOLLE

Le Bourgmestre,

(s) Pierre HELSON

Pour expédition conforme;

Le Directeur Général,

Mathieu BOLLE

Le Bourgmestre,

Stéphane LASSEAUX